

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

7 juillet 2022

Personnes présentes :

SCP	STTP
Alice Lafferty	Marc Roussel
Virginie Tremblay	Sylvain Sicotte
	Alvaro De La Cruz

Personnes invitées

Phoebe Liu	Chetram Jaipersaud	Tanja Ivankovic	Judith Nadeau (STTP)
Kim Gould	Nadia Afara	Vaughn Samson	
Martin Luys	Kelly Misener	Jean-Luc Hamel	
Cassandra MacKinnon	Catherine Bernard	Vincent Lambert (STTP)	

Conseillère	Danielle Fournier
--------------------	-------------------

Ordre du jour

Sr.	Topics/Sujets	Time (EST)/ Heure (HE)	Duration/ Durée	Presenter/Responsable de la présentation
1	Safety Pause/Mental Health/ Diversity safe moment / Pause de sécurité/Santé mentale/Moment de sécurité pour la diversité	8:55	5 Mins	All
2	Opening Remarks / Remarques d'ouverture	9:00	15 Mins	Committee Members
3	Minutes Review / Revue des procès-verbaux	9:15	5 Mins	Committee Members
4	Albert Jackson Processing Centre Update	9:20	30 Mins	Phoebe Liu
5	Winter Readiness Model	9:50	30 Mins	Catherine Bernard
6	STF Simulator Pilot	10:35	30 Mins	Kim Gould/Nadia Afara
7	Sequence Mail LFT Storage	11:05	30 Mins	Tanja Ivankovic/Vaughn Samson
8	RSMC Strategy & Publisac	11:35	30 Mins	Martin Luys / Jean-Luc Hamel
9	Road Safety Gap Analysis	1:30	30 Mins	Cassandra MacKinnon
15	Other/unresolved topics / Autres sujets non réglés	2:00	15 Mins	Committee Members

Points permanents

2. Mot d'ouverture

3. Examen du procès-verbal et de l'ordre du jour

Le procès-verbal du 5 mai 2022 a été validé et transmis aux membres du Comité par courriel.

Autres points

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

7 juillet 2022

4. Mise à jour concernant le Centre de traitement Albert-Jackson

Responsables de la présentation : Phoebe Liu, Chetram Jaipersaud

Présentation : 04 NJHSC OEPC Update July 2022-Final-fr

La SCP fournit une mise à jour sur les solutions pour le basculeur et le déballage au CTEO, après sa dernière mise à jour présentée au CNMSS en décembre 2020. Elle présente les mises à jour du nouveau centre de traitement Albert-Jackson pour le dépalettiseur et les solutions de préparation des palettes. Des évaluations des risques ont été effectuées et transmises aux membres du Comité. La SCP présente les caractéristiques de sécurité du dépalettiseur et deux options de préparation et de chargement des palettes (système de retrait des pellicules rétrécissables). Le matériel de formation sera transmis au CNMSS une fois prêt.

Dépalettiseur Alfi :

Le STTP demande si des dispositifs de protection seront installés devant le dépalettiseur, car il n'y en a pas dans la vidéo présentée.

La SCP répond que des examens seront effectués avec l'équipe Santé et sécurité et un tiers afin de s'assurer que l'utilisation de l'équipement est certifiée et, en cas de défaillance, qu'elle est sécuritaire selon les normes réglementaires.

Le STTP demande ce qui se passerait avec l'équipement si jamais un capteur ne fonctionnait pas.

La SCP répond que la machine ne fonctionnerait pas en cas de défaillance de l'équipement.

Le STTP s'informe au sujet de la hauteur de palette maximale acceptée pour cet équipement et indique qu'il ne sera pas d'accord avec son installation si les palettes sont trop hautes et nécessitent une manutention manuelle.

La SCP répond qu'elle suit la norme nationale de la Société en matière de hauteur des palettes avec cet équipement et qu'elle confirmera les renseignements exacts.

Option 1 de préparation des palettes (Econo Lift) :

Le STTP demande si des essais ont été effectués avec des palettes mal empilées (p. ex., colis lourds chargés sur des colis plus légers), cette situation se produisant à l'occasion.

La SCP répond que toutes les palettes testées étaient acceptables selon les normes de la Société, mais que différents types de palettes ont été utilisés pour les essais.

Le STTP a des questions au sujet du procédé de mise à l'essai et de l'évaluation des risques pour cet équipement.

La SCP répond que la mise à l'essai a eu lieu dans les installations d'un entrepreneur à Mississauga et confirme qu'aucun membre du STTP n'y a participé. La SCP a utilisé du courrier réel pour la mise à l'essai avant de réemballer les palettes et de les envoyer à Gateway aux fins de traitement. La SCP confirme qu'une évaluation des risques a été effectuée au centre de distribution de York, et que d'autres évaluations seront réalisées et leurs conclusions communiquées à mesure que le projet progresse.

Option 2 de préparation des palettes (système en hauteur) :

Le STTP demande si une évaluation finale des risques sera effectuée une fois que la mise à l'essai de cet équipement sera terminée.

La SCP confirme qu'une évaluation finale des risques sera faite et précise qu'elle n'a pas déterminé si cette solution sera utilisée à l'avenir, car elle a choisi l'option Econo Lift en fonction des commentaires obtenus lors des évaluations des risques.

Le STTP demande si des tests ont été effectués pour évaluer les cas où du ruban adhésif est collé à l'emballage des palettes.

La SCP remercie le STTP d'avoir souligné ce type de scénario et mentionne qu'elle fera le test lors des prochains

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

7 juillet 2022

exercices de mise à l'essai.

Le STTP s'informe au sujet du type de transpalettes à main utilisées pour charger les palettes avec cette solution, et mentionne que certains membres ne se sentent pas à l'aise d'utiliser de l'équipement de location, car il comporte moins de caractéristiques de sécurité que l'équipement standard de la SCP.

La SCP confirme que cette solution de préparation des palettes sera utilisée avec l'équipement standard de la SCP obtenu au moyen de l'approvisionnement national.

Le STTP a des questions sur les dangers associés aux grues ciblés lors de l'évaluation des risques.

La SCP mentionne qu'elle en discutera à l'interne et confirme qu'elle fait un suivi de ce point à l'évaluation des risques.

Le STTP s'enquiert des dates de lancement pour les trois solutions.

La SCP confirme que la mise à l'essai et l'évaluation des risques devraient avoir lieu au début de 2023, et que la date de lancement est fixée en mars de cette même année. La SCP va inviter les membres du CNMSS à une visite des lieux et à une évaluation des risques au début de 2023.

MESURES À PRENDRE : La SCP confirmera la hauteur standard des palettes et transmettra les documents du SMS relatifs à cet équipement aux membres du Comité.

5. Modèle de préparation pour l'hiver

Présentatrice : Catherine Bernard

Présentation : 05 2022 First Winter Presentation_fr

La SCP présente une version révisée des documents du modèle de préparation pour l'hiver et souligne les changements apportés aux documents. L'initiative de sensibilisation aux dangers de l'hiver a d'abord été présentée au CNMSS en 2021. Il s'agissait au départ d'une initiative locale. La SCP examine actuellement ces documents pour s'assurer que les renseignements qu'ils contiennent sont pertinents et à jour.

Le STTP souligne que de nombreuses photos montrent de fortes tempêtes de neige et rappelle à la SCP que les membres du personnel doivent savoir qu'ils peuvent choisir d'arrêter leur itinéraire s'ils ne se sentent pas en sécurité ou si les conditions sont extrêmes.

La SCP accepte de modifier le libellé des documents pour veiller à ce que ce soit clair.

Le STTP souligne que les bottes cotées selon une échelle à flocons de neige énumérées sur la liste de vérification de l'équipement ne sont pas obligatoires et ajoute que l'achat de ces bottes peut causer des difficultés financières à certains membres.

La SCP explique qu'elle est disposée à revoir le soutien financier fourni pour l'achat de bottes et de gants, et qu'elle attend de voir les offres et les tarifs des détaillants pour la prochaine saison pour évaluer. Elle accepte de transmettre les communications et la politique actuelle sur les bottes cotées selon une échelle à flocons de neige aux membres du Comité.

Le STTP demande que les documents soient modifiés pour indiquer qu'il faut installer des pneus d'hiver adéquats sur les véhicules de la SCP et souligne que le changement de pneus de beaucoup de véhicules est effectué à la fin de la saison hivernale plutôt qu'au début.

La SCP accepte d'en discuter en interne. Elle modifiera l'élément dans la liste de vérification au besoin après confirmation auprès de l'équipe du parc de véhicules.

MESURES À PRENDRE : La SCP fournira une version mise à jour des documents une fois que les modifications demandées auront été apportées et elle la transmettra aux membres du Comité.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

7 juillet 2022

6. Simulateur de chutes et glissades

Responsables de la présentation : Nadia Afara, Kelly Misener,

Kim Gould

Présentation : O6 STF Simulator CUPW 2022v1 - June 8-fr

La SCP présente le simulateur mobile de formation pour les chutes et les glissades, qui consiste en une activité d'apprentissage par l'expérience qui vise deux objectifs : prévenir les blessures causées par les chutes et les glissades et en réduire le nombre. Le Slip Simulator (simulateur de glissade) est une unité mobile qui sera déplacée d'un emplacement à l'autre et qui offrira aux employés une activité d'apprentissage par l'expérience de 60 minutes. Des études ont relevé une réduction de 70 % des blessures liées aux glissades et aux chutes chez les participants et une réduction de 30 % chez les observateurs. La SCP présente une proposition pour l'étape du projet pilote, laquelle pourrait éventuellement mener au déploiement d'unités mobiles dans les Écoles des facteurs et dans plus de secteurs ruraux en cas de succès.

Le STTP s'enquiert des types de conditions météorologiques simulées dans l'unité mobile et souligne qu'on demande actuellement aux membres du personnel d'éviter certaines conditions (glace) lorsqu'ils effectuent leurs itinéraires. Le STTP pose également des questions au sujet des statistiques liées aux chutes et aux glissades utilisées dans la présentation.

La SCP confirme que les données présentées concernent toutes les blessures liées aux chutes et aux glissades, et précise que l'unité simule de nombreux types de conditions météorologiques et de terrains différents.

Le STTP demande si les employés qui participent à la formation porteront leur uniforme et auront-il l'équipement, dont le sac rempli, pour simuler de manière réaliste les conditions qu'ils peuvent rencontrer sur leur itinéraire. Le STTP demande si cette formation fera éventuellement partie des examens pour le personnel nouvellement embauché. Le STTP craint que cette initiative de projet pilote soit une autre raison pour imposer des mesures disciplinaires, suivant la formation du simulateur de chute, aux travailleuses et travailleurs si ceux-ci font un faux pas sur la route et se blesse, comme on le voit présentement avec les conducteurs de la flotte de véhicules de la SCP.

La SCP répond que les participants sont invités à porter leur uniforme et que les suggestions émises en juin ont été prises en considérations afin que le sac de livraison avec son poids soit aussi incorporé, de même que des colis.

La SCP explique qu'elle n'a pas l'intention de prendre des mesures disciplinaires à l'égard des personnes qui se blessent suite à une chute ou à une glissade, mais qu'elle espère voir une diminution de ces blessures durant le projet pilote et souhaite offrir une séance d'apprentissage par l'expérience positive pour tout le monde.

Le STTP demande qu'aucun registre permettant de savoir quelles personnes ont suivi la formation ne soit conservé. La SCP répond qu'il est essentiel d'avoir cette information pour déterminer si le projet a une incidence mesurable sur les blessures liées aux chutes et aux glissades. La SCP suggère d'utiliser des sondages anonymes pour mesurer la réduction des blessures.

Le STTP se réserve leur droit afin d'évaluer leur option sur cette initiative pour le moment et en discutera en interne. Il demande que ce projet pilote n'aille pas de l'avant jusqu'à ce qu'un test national soit effectué par le CNMSS.

La SCP explique que le premier arrêt est prévu à Windsor au début du mois d'août, et que d'autres arrêts sont prévus à quelques jours d'intervalle. Elle est ouverte à ce que le CNMSS ou d'autres représentants du STTP effectuent une visite des lieux ou un test au premier arrêt à Windsor au début du mois d'août.

Le STTP demande que cette initiative soit reportée jusqu'à ce que les membres du CNMSS puissent planifier une visite sur place à Windsor.

La SCP explique que si le projet pilote est retardé, cela pourrait avoir une incidence négative sur le projet dans les emplacements où le nombre de blessures liées aux chutes et aux glissades est élevé. La SCP propose aux membres du Comité d'autres dates et lieux de visite.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

7 juillet 2022

Le STTP aura une discussion en interne et informera la SCP de la façon dont il a l'intention de procéder dans le cadre de cette initiative.

7. Entreposage des CLGOP de courrier séquencé

Responsables de la présentation : Tanja Ivankovic,

Vaughn Samson

Présentation : 07 Sequence Mail LFT Storage_NJHSC_FR

La SCP présente un aperçu des options d'entreposage des CLGOP, qui ont été élaborées en raison de la croissance du volume de colis et du déclin des volumes d'articles Postes-lettres. Certains postes de facteurs ont des limites de capacité et d'espace, et ce projet offrirait des options d'entreposage supplémentaires. Dans les postes de facteurs ayant des problèmes de capacité pour les colis, là où cela est jugé nécessaire à l'échelle locale, il serait possible de continuer à utiliser le procédé actuel ou de choisir une autre option (courrier séquencé – chariot de bout d'allée C-52).

Le STTP souligne que la distribution du courrier séquencé peut coïncider avec la période de pointe au poste de facteurs.

La SCP répond que cette solution est basée sur un sondage mené par l'équipe Ingénierie des procédés, qui a relevé que 51 % des postes de facteurs font une entorse au procédé habituel pour traiter le courrier séquencé. Elle cherche à officialiser une autre option afin d'assurer des pratiques sécuritaires.

Le STTP demande qu'une copie du sondage soit transmise au Comité. La SCP précise que les facteurs atténuants seront inclus dans la documentation liée à ce projet.

Le STTP s'informe au sujet de la date de mise en œuvre de cette initiative.

La SCP répond qu'elle veut commencer dès le troisième trimestre, mais précise que la décision concernant la mise en œuvre sera prise localement au lieu que des emplacements précis soient ciblés. La SCP va commencer la mise en œuvre dans les emplacements où il a été déterminé que le personnel ne suit pas le procédé actuel.

Le STTP se réserve leur droit de commenter à une prochaine rencontre

MESURES À PRENDRE : La SCP communiquera les résultats du sondage sur le courrier séquencé.

8. Stratégie pour les FFRS – Publisac

Responsables de la présentation : Martin Luys, Jean-Luc Hamel

Présentation : 08 RSMC Strategy June Bilingual 2022

La SCP présente une mise à jour des renseignements nationaux sur les itinéraires des FFRS, la formation et les produits, et fait part du nombre total d'itinéraires qui comptent des boîtes aux lettres rurales, des outils de préhension et des véhicules à conduite à droite. La SCP présente également un aperçu du procédé pour obtenir des dispositifs de retenue, des outils de préhension et des aides ergonomiques. Elle a l'intention de partager des renseignements sur les formulaires et les procédés sur le site Web de SuperVISION dans les prochaines semaines.

Le STTP demande si la SCP a commandé suffisamment d'outils de préhension pour en offrir un à tous les membres du personnel à l'échelle du pays.

La SCP répond qu'elle est actuellement en train de remplir une commande de plus ou moins 239 outils de préhension et qu'elle cherche à fournir ces outils pour les itinéraires comportant un grand nombre de boîtes aux lettres rurales. Celle-ci prévoit que d'ici septembre 2022, 74 de ces équipements devraient être livré avec 40 demandes priorisées.

La SCP collabore avec les gestionnaires locaux pour cibler ces itinéraires. Elle indique être ouverte à en commander

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

7 juillet 2022

davantage si le budget le permet. La SCP ajoute que si aucun outil de préhension n'est disponible, il existe une procédure expliquant comment faire une livraison à une boîte aux lettres rurale en toute sécurité.

Le STTP mentionne le document complémentaire sur les Procédures de travail sécuritaire à la section 3.22, dans lequel il est indiqué que la procédure d'utilisation sécuritaire est en place seulement dans le cas où une personne ne veut pas utiliser l'outil ergonomique. Le STTP rappelle que les aides ergonomiques ou les véhicules à conduite à droite doivent être mis à la disposition de tout le monde afin d'éviter les blessures potentielles, mais que si aucune solution de rechange n'est disponible, un deuxième FFRS doit être affecté à l'itinéraire et peut agir comme aide ergonomique. La SCP effectuera un suivi pour déterminer le nombre de FFRS qui n'utilisent pas de véhicule à conduite à droite, d'outils de préhension, de dispositif de retenue ou d'aides ergonomiques sur leurs itinéraires.

Le STTP demande des précisions sur la version 4 du dispositif de retenue actuellement en production.

La SCP répond qu'on peut déjà commander la version 3 et que les projets pilotes de la version 4 sont en cours d'élaboration. La SCP prévoit avoir 20 prototype de la version 4 pour un projet pilote en 2023 et que cette version soit prête pour le Q3 ou Q4 de 2023. D'autres renseignements à ce sujet seront communiqués au Comité lorsque l'équipe sera prête.

Le STTP demande si la SCP paiera le carburant pour les véhicules loués si aucun véhicule à conduite à droite n'est disponible.

La SCP confirme que c'est le cas.

Le STTP décrit un incident lors duquel un FFRS a fait l'objet de mesures disciplinaires pour avoir laissé le moteur de son véhicule rouler afin de permettre au gyrophare de fonctionner convenablement pendant un arrêt pour être bien en vue dans la circulation, tel qu'indiquer dans le document T575743 de la SCP. Le Syndicat est préoccupé par le virage de la SCP concernant l'utilisation des gyrophares lumineux et des feux d'avertissement clignotants en 4 points lors de la livraison. Ceci cause un stress inutile aux membres, tout en les plaçant à risque en bordure de route. La SCP reconnaît que le gyrophare est plus adéquat sécuritairement que les feux d'avertissement clignotant en 4 points. La SCP semble surprise par l'imposition de mesure disciplinaire sur ce sujet et n'a pas de réponse entourant ce dossier pour le moment.

La SCP en discutera en interne et effectuera un suivi auprès du Comité après avoir discuté avec l'équipe régionale. La Société est prête à revoir toute documentation désuète à ce sujet.

Le STTP maintient que le gyrophare doit demeurer actif lors de la livraison en bordure de route.

Le STTP demande que la formation de base des conducteurs soit plus inclusive pour les FFRS, car une grande partie du matériel de formation fait référence aux véhicules appartenant à la Société.

La SCP accepte d'en faire part à l'équipe de la conduite sécuritaire.

9. Analyse des lacunes liées aux normes de sécurité routière

Présentatrice : Cassandra MacKinnon

Présentation : 09 RS GA NJHSC_fr

La SCP présente une analyse des lacunes liées aux normes de sécurité routière. Dans le cadre de la stratégie en matière de sécurité routière, la SCP cherche à réduire le nombre de collisions de véhicules motorisés, ainsi que les blessures et les incidents. L'analyse des lacunes est fondée sur les données en matière de sécurité routière, afin d'assurer que la SCP respecte les exigences réglementaires à l'échelle nationale. L'initiative met l'accent sur trois éléments principaux : veiller à ce que les conducteurs disposent des outils et de la formation dont ils ont besoin, produire des rapports et tenir des dossiers (p. ex., signaler les incidents impliquant un véhicule motorisé, s'assurer que les rapports sont correctement répertoriés et saisis) et s'assurer que le *Code de la route* est toujours respecté (p. ex., vérifier la validité du permis de conduire et s'assurer que la classe de véhicule autorisée sur le permis est la bonne). Les prochaines étapes comprennent un déploiement pluriannuel qui commencera en 2022 pour se terminer

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

7 juillet 2022

en 2023 grâce à la création de plans d'action. Lorsque l'évaluation sera terminée dans les régions, la SCP fournira des mises à jour au CNMSS.

Le STTP demande si cette analyse des lacunes est conforme aux pratiques en matière de sécurité routière, y compris les mesures disciplinaires. Le syndicat s'oppose fermement aux mesures disciplinaires qui sont actuellement imposées à ses membres par la SCP et à l'approche cavalière fondée sur la peur.

La SCP confirme que ce programme fait partie du programme de conduite sécuritaire et qu'il respecte les exigences réglementaires. Elle affirme que le coaching et les interactions positives sont toujours encouragés afin d'assurer des comportements de conduite sécuritaires. Le STTP mentionne que ce n'est pas ce qui lui est rapporté. L'imposition de mesure disciplinaire est plutôt la méthode privilégiée tel qu'elle l'a été présentée à la rencontre du CNMSS du 5 mai 2022.

Le STTP demande si la formation SMITH sera mise en place. Le Syndicat estime que la formation en ligne n'était pas aussi complète que la formation SMITH et demande si la SCP a des statistiques sur la formation des conducteurs suite à la fin de la formation SMITH et le passage à la formation en ligne.

La SCP confirme que la formation SMITH sera mise en place à l'avenir et vérifiera si des statistiques ont été recueillies à ce sujet.

10. Autres points et points non résolus

Responsables de la présentation : Tous

Présentation : S.O.

Incident de Randin :

À la fin du mois de mai 2022, il y a eu un empoisonnement causé par des émanations de gaz d'oxyde d'azote au poste de facteurs de Randin, lors duquel 11 employés ont été admis à l'hôpital pour observation ou à des fins de traitement. Cet incident a été causé par une ventilation inadéquate après des travaux effectués sur place par un entrepreneur. La SCP explique qu'une analyse détaillée des causes fondamentales et une enquête technique ont été effectuées pour déterminer si une défaillance du système de ventilation s'est produite, et les éventuelles raisons de celle-ci.

Le STTP reproche à la SCP de ne pas avoir impliqué le Comité local mixte sur la santé et la sécurité (CLMSS). Le STTP rappelle à la SCP leur obligation à l'effet que les enquêtes doivent se faire conjointement selon le CCT.

La SCP indique que le CLMSS a produit ses propres rapports, qui ont été pris en compte lors de l'analyse détaillée des causes fondamentales et de l'enquête technique, et indique que l'analyse détaillée des causes fondamentales ne remplace pas les rapports du CLMSS. La SCP précise que l'analyse détaillée des causes fondamentales est un long procédé et qu'il tient compte de tous les documents complémentaires et des enquêtes effectuées après l'incident. Elle indique que le rapport connexe a été produit par l'équipe nationale et présenté à l'équipe locale une fois terminé. Le STTP explique que ses membres se sont sentis impuissants pendant que cette situation se déroulait, et qu'ils ont eu l'impression que la direction n'avait pas agi rapidement pour assurer la sécurité du personnel. Le Syndicat fait remarquer qu'une personne a composé le 911 près de deux heures après que les premiers rapports ont été transmis à la direction. Le STTP s'interroge sur les raisons pour lesquelles la SCP n'a jamais cru bon d'interpeller les services d'urgences habituel dans de tel cas via le service 911.

La SCP reconnaît qu'un examen des procédures relatives à la gestion des urgences était justifié pour comprendre pourquoi et comment un tel retard s'est produit lors de cet événement, mais elle précise que l'analyse détaillée des causes fondamentales a été effectuée afin de déterminer comment l'accumulation d'oxyde d'azote s'est produite.

Le STTP demande si la SCP estime qu'il est acceptable d'attendre deux heures avant d'appeler le 911 dans des situations où des personnes pourraient être exposées à de l'oxyde d'azote ou à d'autres dangers.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

7 juillet 2022

La SCP répond qu'elle s'attend à une réponse appropriée et immédiate à toute situation urgente.

Le STTP indique que la direction locale voulait savoir qui avait appelé le 911. Le syndicat mentionne que si des mesures disciplinaire sont imposé au membre qui a contacté le 911, le lien sera facile à établir et contestera selon les modalités de la convention collective STTP urbaine.

La SCP effectuera un suivi en interne à ce sujet. Elle collaborera également avec l'équipe régionale Santé et sécurité pour améliorer la préparation aux situations d'urgence afin que ce type d'incident ne se reproduise plus jamais.

Le point sur les projets :

La SCP explique que pour se tenir au courant des projets présentés au CNMSS, elle modifiera les rapports internes des projets existants afin d'assurer une visibilité continue des projets à venir du CNMSS. Les projets de la Société, les projets d'innovation et les autres initiatives présentés au CNMSS seront inclus dans une liste de suivi qui sera transmise aux membres du Comité.

Le STTP demande que tous les projets, y compris ceux qui sont considérés comme inactifs ou qui n'iront pas de l'avant, soient inclus dans la liste de suivi aux fins de visibilité.

Mise à jour sur les cordons :

À la suite d'une mise à jour sur les cordons envoyée par courriel, la SCP explique qu'elle commence actuellement à mettre des cordons à l'essai et qu'elle prépare un sondage pour recueillir des commentaires. Elle confirme que le sondage sera transmis au CNMSS une fois qu'il sera terminé.

Le STTP mentionne que certaines personnes peuvent avoir de nombreuses clés sur leur cordon et demande si l'ajout de clés aurait une incidence sur l'attache des cordons.

La SCP confirme qu'elle observera la situation de près pendant les essais afin de déterminer s'il est nécessaire d'ajouter de la résistance.

Le STTP suggère que dans les cas où les gens ont plusieurs clés sur un seul cordon, une évaluation doit être effectuée à l'échelle locale afin de trouver des solutions de rechange. Le STTP fait remarquer que le choix des emplacements de lancement devrait être fondé sur des considérations en matière de santé et de sécurité, par exemple dans les grands centres urbains ou dans les zones rurales dont l'itinéraire comprend plusieurs boîtes postales communautaires.

Visites d'emplacement pour les projets :

La SCP est ouverte à l'idée de trouver une solution permettant aux membres du CNMSS d'effectuer des visites d'emplacement ou des essais pour les projets pilotes et d'autres projets afin d'éviter les retards dans les échéanciers des projets.

Le STTP explique que les membres du CNMSS devraient être en mesure de voir les projets de grande envergure en cours, et indique qu'il veut s'assurer que le Comité fait preuve de diligence raisonnable.

Réunions tenues en 2021 :

24 février (X) 28 février	5 mai (X)	7 juillet (X)	8 septembre ()	10 novembre ()
--------------------------------------	------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------